

## Le Causse sous la Troisième République (1885-1893)

Le 13 Février 1885, le Bureau de Bienfaisance hérite de 200 frs, légués par testament par Jean-Baptiste Plagnol décédé en 1884, et payés par sa sœur Eugénie, pour être distribués aux indigents de la Commune, («... legs accepté avec reconnaissance, afin d'être distribué aux indigents de la Commune, ou converti en rentes de 3% sur l'État afin de créer une ressource annuelle pour le Bureau de Bienfaisance...»). Suite à une cascade de démissions liées à l'âge, 5 nouveaux membres sont désignés pour cette commission: Pierre Vignal (ancêtre des Allary, Gaucerand et Lalèque), Pierre Carrié, Sylvain Vialla (ancêtre de Jacky, Christian et leurs soeurs), Joseph Poujol (ancêtre d'Edwige Canaguier) et Joseph Vialla (arrière-grand-père de Michel).

Ce même jour, demande de dispense du service militaire pour Jean-Baptiste Lalèque («...père handicapé de la jambe gauche, et mère devenue imbécile suite à une maladie en 1882, incapable de diriger aucun travail...»), pour Jean-Baptiste Coulet («...père âgé et atteint d'une infirmité à la main droite...»), et Joseph Carrié («...père infirme, incapable de gérer le café familial, sa seule ressource, et mère de santé fragile...»). Toujours le 13 Février, Emile Bertrand, Paul Canaguier et Sylvain Vialla sont chargés de superviser la révision de la liste électorale, ainsi que de finaliser la liste des «Electeurs commerciaux»...

Le 31 Mai 1885, un budget à nouveau excédentaire: 10 770 frs de dépenses pour 12 194 frs de recettes. Cet excédent servira (entre autres) à payer le solde de construction de la Mairie (800 frs), du mobilier scolaire (100 frs), le tapis de la table dans la salle du Conseil (40 frs), l'entretien de l'horloge (40 frs),...

Le 12 Juillet 1885, mise en ferme par adjudication des herbages communaux (François Bougette, Maire, assisté de Pierre Vialla et de Sylvain Vialla), payable à la Saint Jean (85 frs/an)... Il sera accordé «...un droit de passage de 10 m. entre la croix de la Mission et le pont, le long de l'ancien chemin du Causse de la Selle à la Baume, puis jusqu'à Lacan, longeant le ravin entre les bois de Vareilhes et de Clauzel. Même droit entre le Sécos (à l'extrémité de la rue des Calades) et le ravin pour le service des bois de Cournut, Vareilhes et Joseph Vialla ...».

Le 16 Août 1885, vote de fonds pour « réparer les ouvertures en très mauvais état des trois puits du Plan du Lac, avec un bassin recueillant l'eau perdue pour la renvoyer dans le puits (71 frs à Omer Arnal, maçon), y placer une pompe avec ses accessoires ainsi qu'un grillage en fil de fer afin de garantir l'eau des malpropretés jetées par les enfants...» (241 frs à Jules Guéry, ferblantier à Ganges), ainsi que pour des réparations aux deux écoles (98 frs à Marcelin Dusfour, maître tailleur de pierres, un arrière-grand-père de Michel Vialla et de Claude Sèneray).

Côté vignoble, on est passé à 15 ha de vignes américaines récemment plantées car «...les derniers hectares francs de pied sont atteints par le phylloxéra et ne produisent qu'une récolte insignifiante...».

Le 30 Septembre 1885, Mr Joseph Gauffre (instituteur et secrétaire de Mairie), sera «...le missionnaire des idées modernes, le hussard noir de la république...».

Le 15 Novembre 1885, «...les cours d'adultes n'étant plus tenus depuis 3 ans, le Conseil déplore la situation faite aux jeunes gens, et considérant qu'il importe que ces cours soient assurés pendant la mauvaise saison, demande à Mr l'Instituteur de bien vouloir en ouvrir un le prochain hiver...» (rémunération de 50 frs à Mr Gauffre, plus 10 frs pour l'éclairage et 30 frs pour le chauffage).

Le même jour, «...constatant l'état d'urgence pitoyable des tables de l'école...», demande de renouvellement de 18 bancs pour l'école des garçons (180 frs), et demande à la Commission Départementale d'un secours de la même somme pour les 18 autres bancs nécessaires dans la même école.

C'est en 1885 que viendra l'obligation de construire les locaux scolaires municipaux et un logement pour l'instituteur, avec des subventions d'Etat. Titre exigé pour y enseigner, le Brevet Élémentaire obtenu à la sortie des «Écoles Normales».

Le Causse compte alors 520 habitants...On y chasse encore occasionnellement le loup, on y exorcise toujours les troupeaux et on se fait le plus souvent soigner par des rebouteux!

Le 4 Avril 1886, la facture de construction de la maison d'école a dépassé le devis de 1 000 frs (principalement à cause des fondations), mais le Conseil décide de «...laisser cette charge à l'entrepreneur (Louis Rodier), et accusera provisoirement réception des travaux, car la cave est inutilisable par suite de l'eau qui y rentre en quantité chaque fois qu'il pleut...» (c'est toujours le cas aujourd'hui encore!).

Le même jour, suite à une demande de la Préfecture, le Conseil dresse la liste des commerçants caussenards en 1886:

- Marchands de bois: Justin Arbieu, Urbain Carrié, Sylvain Vialla, Jacques Vialla, Joseph Vialla
- Marchands de tissu: Joseph Bonnal, Joseph Carrié, Pierre Cammal
- Maréchal-ferrant et forgeron: Philémon Causse
- Epicier: Joseph-Belin Chaptal
- Boulanger: François Dusfour
- Hôtelier: Joseph Pourtalié
- Cafetiers: Auguste Carrié, Jean-Louis Rodier, Joseph Vialla
- Entrepreneur de maçonnerie: Louis Rodier
- Maçons: Omer Arnal, Marcelin Dusfour
- Moulin à huile: Ligori Vialla
- Menuisier et vitrier: Henri Albe

Le 13 Juin 1886, suite à un excédent de recettes, 380 frs sont affectés pour le mobilier de la nouvelle école, 611 frs pour les chemins n° 1 et 4, et 292 frs pour le chemin n° 22.

Le même jour, 4 conseillers sont nommés à la Commission Municipale Scolaire (loi du 28 Mars 1882): Henri Vignal, Joseph Pourtalié, Emile Bertrand et Benoît Vialla.

Le 28 Septembre 1886, une nouvelle institutrice, Mme Joséphine Bénézech, née Pons.

Le 11 Octobre 1886, soeur Marie-Honorine Puech, pourvue d'un brevet de capacité, ouvre une école libre au Causse «*dans le local précédemment occupé par l'école congrégationniste*» (la maison actuelle de Yves Dusfour).

Le 15 Novembre 1886, la somme affectée au mobilier scolaire s'est révélée insuffisante lors de l'adjudication: une demande est faite au Préfet de pouvoir traiter cet achat à l'amiable.

Le 5 Février 1887, le salaire des 2 instituteurs publics est porté à 1000 frs.

Le 13 Mars 1887, requête du sieur Jean-Louis Rodier entrepreneur, contre la Commune. Objet, la construction de la Mairie- École, pour lequel l'entreprise réclame 1008 frs supplémentaires. Le Conseil municipal n'est pas de l'avis de l'entrepreneur: «...car laquelle somme paraît exagérée... la cave est injouissable, compte tenu de l'eau qui y rentre en cas de pluie... d'autres réparations sont aussi nécessaires, comme le plafond de la salle de classe pour vice de forme sur la construction. Le sieur Rodier, appelé à la séance accepte finalement les conditions des réparations à faire dans un délai de 15 jours, moyennant le versement de 500 frs supplémentaires...»..

Le 27 Mars 1887, établissement d'une taxe sur les chiens (2 frs le chien de berger et 4 frs le chien de chasse).

Le 29 Mai 1887, un nouvel excédent de recettes permet de dégager 100 frs pour l'achat d'une bibliothèque à l'école des garçons, 100 frs pour réparer les puits communaux, 100 frs pour réparer la tour de l'horloge, et 60 frs pour acheter une armoire à pharmacie communale.

Le 6 Juin 1887, approbation du métré définitif de l'École des garçons, se montant à la somme totale de 9 983 frs, la Commune autorisant le remboursement de la caution versée par Jean-Louis Rodier (450 frs).

Le même jour, demande au Préfet d'accorder une foire à la Commune, le 3ème samedi après la Saint Michel: «... la Commune procure un réel commerce à une foule d'acheteurs recherchant les moutons de race caussenarde, justement appréciée, et retireraient de nombreux avantages d'une foire établie tous les ans...».

L'inspection sanitaire des brebis "caussenardes" étant obligatoire, le Conseil décide de prendre sur les dépenses imprévues la somme nécessaire au paiement du vétérinaire.

Le 15 Novembre 1887, demande à la Préfecture pour réaliser en régie les travaux d'entretien aux chemins vicinaux (500 frs pour le chemin n°22 , tous les autres chemins ayant été réparés par les journées de prestation).

Le même jour, demande au Préfet de revenir sur la décision de muter Mr Gauffre, instituteur, à Aumelas, ce changement «...produisant dans la Commune des regrets unanimes, la population espérant avec plaisir que l'Instituteur soit maintenu...».

Le 4 Décembre 1887, désignation des délégués aux élections sénatoriales: Jacques

Vialla et François Bougette (au 3ème tour de scrutin)...Suppléant, Benoît Vialla.

Le 11 Février 1888, approbation unanime du Conseil municipal pour:

- porter la taxe sur les vins importés de 4,50 frs à 10 frs/hl,
- interdire les vins de raisins secs,
- fixer le degré alcoolique maximum à 12°, et taxer les vins dépassant ce seuil,
- taxer les soies étrangères, ainsi que les cocons.

Le 25 Mars 1888, promesse de vente par Véronique Dusfour (née Albe) de la parcelle C 641 de 4 ares (60 frs) pour réaliser la rampe d'accès au moulin de Bertrand. Le même jour, demande auprès du Préfet pour l'exemption d'une période militaire de 2 semaines concernant Charles Lalèque, «...le départ de ce fonctionnaire, garde-champêtre municipal, portant atteint aux intérêts de la Commune...».

Le 27 Mai 1888, nouveau Conseil Municipal... Le Maire ne sera désigné qu'au 3ème tour de scrutin. Ce sera Jacques Vialla (dit Roch), à égalité de voix avec Emile Bertrand, mais plus âgé. Son adjoint sera Ligori Viala.

Le 22 Juillet 1888, réception définitive de l'Ecole des garçons, la Commune «...jouissant depuis plus de 4 ans de locaux pour le logement de l'Instituteur, pour l'école des garçons et pour la Mairie...». Il faut aussi faire grillager les fenêtres de l'école des garçons (40 frs), acheter des cartes pour les deux écoles (90 frs) et crépir la tour de l'horloge (76 frs).

Le 12 Août 1888, lancement de la rectification du chemin n° 22 entre le Plan du Lac et le mas de Bertrand. Son coût, 1 100 frs. Une requête est faite au Préfet d'accorder un secours supplémentaire, «...en considérant tous les sacrifices que fait la Commune pour ce chemin...».

Le même jour, l'élection de Sylvain Vialla ayant été annulée par la Préfecture le 6 Juin, le Conseil demande une élection partielle.

Le 1er Octobre 1888, encore un nouvel instituteur, Alphonse Billot. Contrairement à beaucoup de ses prédécesseurs, il va s'installer au Causse avec sa famille, jusqu'à sa retraite en 1913.

Le 18 Novembre 1888, promesses de vente d'un terrain de 12 ares, cadastré C 643 et C 644 (170 frs) appartenant à Henri Vigié (de Saint-Martin de Londres) pour la rampe d'accès au pont sur l'Hérault (route n° 4).

Le 28 Avril 1889, le Conseil demande la création d'un bureau de facteur dans le village, directement desservi par Ganges, «...un facteur à Saint-Jean de Buèges serait préjudiciable aux intérêts de la Commune qui, très étendue, donnerait de fâcheux retards. La Commune étant très disposée à faire beaucoup de sacrifices à ce sujet délibère qu'il n'y a pas lieu d'accepter son rattachement au nouveau bureau de Saint Jean de Buèges...». Et à nouveau une demande de dispense du service militaire pour Joseph Dusfour dont le père «Prosper, aveugle, indigent est incapable à lui seul de subvenir aux nécessités de sa famille nombreuse...».

Le même jour, quelques dépenses sont actées: 600 frs pour le chemin n° 22 entre la Mairie et Bertrand, 76 frs pour crépir la tour de l'horloge, 20 frs de livres pour la

bibliothèque, 20 frs pour le bois de chauffage des écoles, 100 frs pour réparer le clocher,... Le salaire du garde-champêtre est porté à 700 frs, et 3 journées de prestations en nature sont prévues (valeur, 958 frs) pour l'entretien des chemins.

Le 28 Novembre 1889, ouverture d'une école primaire privée de filles par Marie-Rose Combes, dans le local précédemment occupé par l'école congrégationniste.

Le même jour, installation de Marie-Thérèse Larrouyet, nouvelle institutrice stagiaire de l'École Publique des filles. Elle sera remplacée le 25 Janvier 1890 par une autre stagiaire, Pauline Leca. L'institutrice titulaire, Eugénie Julien, ne sera en place qu'en Mai 1890. Pour les institutrices, vous remarquerez que la durée de leur présence est en général de 1 an.

Le 1er Juin 1890, achat d'une boîte aux lettres (25 frs), de claires pour la foire de la mi-octobre (50 frs), et des réparations à la Croix de la Mission (200 frs) ainsi qu'au clocher de l'église (176 frs). Les journées de prestations d'impôts en nature sont définies: 1,50 fr la journée d'homme, 1,25 fr pour un cheval ou mulet, 1,80 fr pour une paire de boeufs et 1,10 fr pour une charrette.

Le même jour, «...le chemin du Causse de la Selle à Viols le Fort étant très peu fréquenté attendu qu'il ne va que jusqu'à l'Hérault, et qu'il n'y a donc pas nécessité d'entreprendre aucun travaux d'entretien sur cette voie abandonnée car n'aboutissant nulle part, ...», les fonds prévus (136 frs) sont reportés sur le chemin de l'église jusqu'à Marou qui a besoin d'urgentes réparations.

Le même jour, une nouvelle institutrice titulaire, Marie-Jeanne Gaucerand.

Le 25 Juin 1890, une nouvelle demande d'exemption de service militaire pour Joseph Dusfour, Coulet Jean-Baptiste et Louis Arnal, dont les pères infirmes et indigents ne peuvent compter que sur leur fils aîné afin de pourvoir aux besoins familiaux.

Le 20 Juillet 1890, le Conseil approuve le projet d'unification des routes départementales et des chemins communaux de grande communication en un seul réseau, «...les prestations de 958 frs étant réduites à 842 frs...».

Le 21 Septembre 1890, un nouvel épisode cévenol entraîne sa succession connue d'événements: village isolé car les routes sont ennoyées (l'Hérault atteint 10,25 m à Brissac), moulins recouverts, chemins emportés,...

Le 9 Novembre 1890, le Conseil, «...ouïe la demande de Paul Canaguié de pouvoir bâtir sur l'ancien chemin déclassé reliant le Causse aux Claparèdes, considérant que cette demande n'offre aucune difficulté quant à la circulation, et que le sieur Canaguié s'engage à livrer un autre passage équivalent dans son terrain attenant à la maison à construire...» décide de lui accorder à ces conditions l'autorisation de bâtir (l'autorisation préfectorale nécessaire sera accordée le 25 janvier 1891).

Le même jour, réception d'une hypothèque de 640 frs (donnant une rente annuelle de 32 fr pour les pauvres du Causse), contre les descendants de Jean Noualhac... Elle fait suite à la vente par la dame Philippine Rodier née Ricard, d'une source ( cadastrée B 407) à la Commune de Saint Jean de Buèges pour 1 400 frs.

Cette hypothèque grève:

- cette source qui devrait alimenter en eau potable Saint Jean de Buèges,
- les terrains environnants nécessaires à la meilleure recherche de l'eau,
- ainsi que les terrains nécessaires aux tuyaux d'amenée de cette eau dans le réservoir communal.

Le Conseil municipal, généreux, donne son approbation pour accorder la radiation de cette hypothèque...

Le 25 Janvier 1891, le Conseil «...donne suite à la demande de Paul Canaguié d'aliéner une parcelle de terrain dépendant du chemin déclassé reliant le Causse aux Claparèdes...». Quelques années plus tard, c'est sur ce «désaffecté» que Paul Canaguié construira sa maison et son commerce (l'ex-Vieux chêne).

Le 1er Février 1891, demande de dispense des 28 jours d'armée que doivent faire Joseph Dusfour, Pierre Doumergue et Alphonse Billot, l'instituteur public, «...l'absence de cet instituteur étant fort préjudiciable aux progrès des enfants...».

Le 14 Juin 1891, après la démission du Maire, Jacques Vialla, un nouveau Maire doit être élu: ce sera (au 2<sup>e</sup> tour) Paul Canaguié. Le même jour, un nouveau bail pour l'adjudication des herbages communaux au 15 Août, et 54 frs seront consacrés à l'entretien des chemins du Causse-haut. Par contre, «...le tarif de conversion en tâches de journées de prestations est rejeté, car exagéré pour la Commune...».

Le 21 juin 1891, le nouveau Conseil Municipal, par 6 voix contre 2, prononce «...le sectionnement de la Commune en deux sections électorales, village et hameaux...».

Le 11 Août 1891, le Conseil propose «...d'établir un fil télégraphique qui suivrait la route n° 4 jusqu'à Brissac, puis rejoindrait les poteaux déjà existants jusqu'à Ganges. Un bureau télégraphique serait alors installé au Causse de la Selle, qui a le désir d'être fixé au plus tôt sur les charges incomptes à la Commune à titre de premier établissement...».

Le 15 Mai 1892, nouveau Conseil municipal: Pierre Vialla (dit "Saurel") est élu Maire à l'unanimité, l'adjoint étant Ligori Viala.

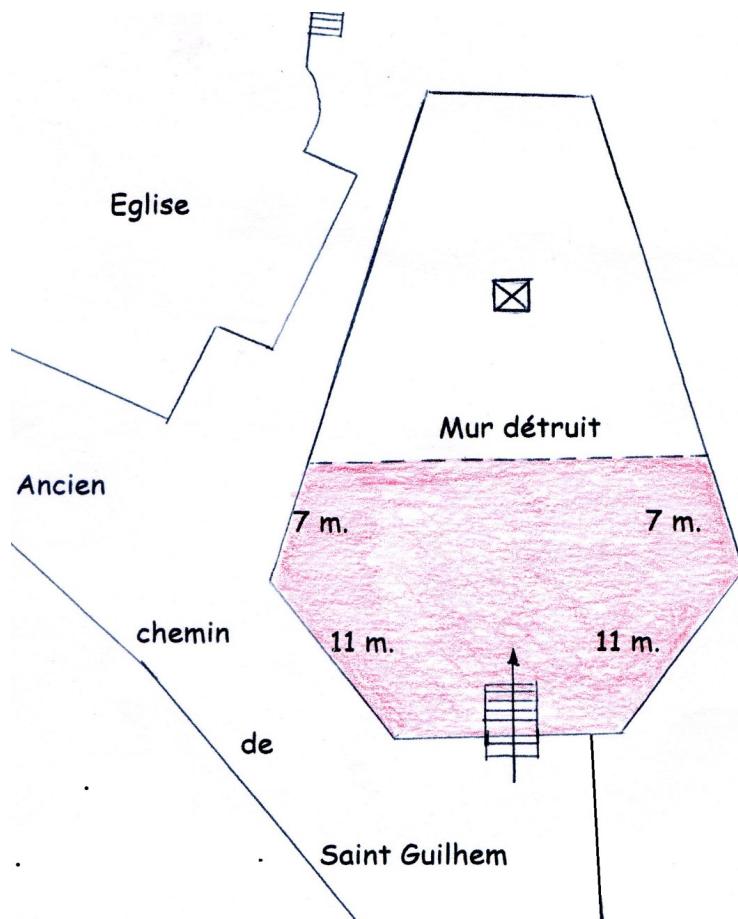
Le 19 Juin 1892, projet d'agrandissement du cimetière, «... les inhumations ayant déjà rempli l'espace, d'ailleurs resserré du cimetière, il allait devenir indispensable de procéder à des exhumations ou d'agrandir le cimetière sur un nouveau terrain...» précise le curé (l'abbé Lacoste). Ce projet d'agrandissement est approuvé par le Conseil Municipal, «...en considérant la salubrité publique, l'impossibilité de procéder à des exhumations trop rapprochées du décès par respect dû aux morts, en considérant le coût trop élevé d'une autre implantation, attendu que le meilleur terrain choisi n'offrirait pas plus de 50 cms de terre en profondeur, malgré le fait que le cimetière, d'après sa situation élevée et éloignée ne peut nuire en aucun cas à personne, son agrandissement se faisant à l'opposé des habitations, même s'il y aura quelques possibles plaintes de la part de 2 ou 3 capricieux et jaloux,...» (Y aurait-il déjà des rébroussiés au Causse???) Il demande au Préfet de bien vouloir en faire de même... Le même jour, baisse de la taxe sur les chiens, de 5 frs à 3 frs, le Conseil «...voulant

*donner satisfaction aux propriétaires...».*

Toujours le 19 Juin, un excédent de recettes de 149 frs permet l'acquisition d'une pompe à installer sur le puits du lac. Concernant le service vicinal, 550 frs sont dévolus à l'entretien du chemin n° 4, et 293 frs au chemin n° 22: ils seront essentiellement assurés au moyen de journées de prestations «... qui concilient au mieux les intérêts des prestataires et ceux de la Commune...».

Le 10 Juillet 1892, «... le garde-champêtre ayant démissionné le 15 Mai, et n'ayant pas été remplacé avant le 1er Juillet, son salaire de 88 frs servira à régler des dépenses imprévues: drapeau tricolore en soie, et buste de la République...».

Le 21 Août 1892, avec l'accord du Préfet, et les pleins pouvoirs donnés au Maire (Pierre Vialla, dit «Saurel») par le Conseil, le cimetière ( $350\text{ m}^2$ ) va enfin être agrandi. Une demande d'emprunt de 2 500 frs sur 5 ans, au taux de 4%, sera faite, et facilement remboursée, une coupe de bois en nature de chênes verts au Patus devant rapporter d'ici 3 ou 4 ans une somme d'environ 3 500 frs. La Mairie s'empare donc du projet en lançant cet emprunt. L'agrandissement se fera à l'avant du cimetière, sur la parcelle C 266 vendue par Urbain Carrié... Pour 110 frs, Urbain Carrié cède aussi la parcelle C 314, dont la terre servira à combler l'agrandissement. Les travaux (le démantèlement du mur ouest et de l'escalier d'accès, la construction des 4 murs qui donneront volontairement au «nouveau» cimetière une forme de cercueil) vont durer toute l'année 1894.



Le 9 Octobre 1892, «...la Commune venant de récolter plus de 300 muids de vin, et

*se préparant à de meilleures récoltes dans le futur, demande à l'autorité compétente de créer une recette buraliste au Causse, le pays étant très commerçant, et vu qu'il est ennuyeux pour les nombreux intéressés d'avoir à s'adresser aux recettes buralistes des environs...».*

Le même jour, la demande de l'emprunt de 2 500 frs (à 4% d'intérêt) pour l'agrandissement du cimetière a été entièrement couverte par Pierre Cournut.

Le 10 Novembre 1892, une nouvelle institutrice, Mlle Marguerite Ramond, remplaçante de Mme Marie Pagès, en poste depuis seulement le 1er Octobre.

Le 20 Novembre 1892, la création d'un bureau de facteur boîtier au Causse, desservi par Saint-Martin de Londres, impose une taxe supplémentaire de 1 209 frs, avec une adjudication faite devant le Conseil.

*Le 12 Mars 1893, concernant «...le hameau de Bertrand, un peu trop éloigné de la Commune: vue son importance, il serait utile d'y créer une boîte aux lettres, attendu que dans sa tournée, le facteur qui porte les dépêches à Saint-Jean de Buèges ou à Pégairolles de Buèges est forcé de traverser le-dit hameau...».*

Le 22 Mai 1893, encore une nouvelle institutrice, Mlle Marie Vigié. Le même jour, principe est pris d'établir un fil télégraphique le long de la route n° 22 jusqu'à Saint Jean de Buèges et Brissac.

Le 11 Juin 1893, le Directeur des Postes et Télégraphes accepte la création d'un Bureau télégraphique au Causse de la Selle... Part de la Commune, 1 250 frs, plus le remboursement de 474 frs à Saint Jean de Buèges pour utiliser la section de fils déjà établie par cette commune. Il est donc décidé de réaliser un emprunt de 2 000 frs sur 12 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 4% (annuités de 211 frs couvertes par une imposition extraordinaire de 3 centimes).

Le 30 Juillet 1893, nouvelles demandes pour "soutien de famille"... Concernés: Henri Dusfour, Marius Vialla, Pierre Avinau et Fulcrand Arbieu.

Le 27 Août 1893, «...vue la grande sécheresse, les citernes communales et particulières sont complètement épuisées, et dans un intérêt de salubrité publique, il est urgent de remédier promptement à ce fâcheux état de fait en remplissant deux citernes avec l'eau de l'Hérault, ce qui satisferait en partie, en attendant les pluies, les besoins des habitants au point de vue de la boisson...». Dépense estimée pour effectuer ce transfert, 612 frs (tirés de 335 frs d'excès de recettes, 150 frs de non utilisés pour réparer les lavoirs publics, et de 127 frs de dépenses imprévues).

Le 10 Septembre 1893, engagement du projet de prolongement de la route n° 22, entre le village et la rampe de Saint-Jean de Buèges.

Le 8 Octobre 1893, demande auprès du service des Postes , afin que le courrier partant soit récupéré à 17h au lieu de 17h45, afin de pouvoir être distribué à Saint-Martin de Londres le soir même.

Le 10 Décembre 1893, l'adjudication des travaux d'agrandissement du cimetière est fixée au 24 du même mois: Emile Bertrand et Ligori Viala y assisteront le Maire (Pierre Vialla). L'entrepreneur de travaux publics qui remporte le marché est Jacques Rodier (dit Jacquou), de Saint-Jean de Buèges (un parent de Jean-Louis Rodier,

désormais caussenard), avec un devis de 1 986 frs.

Le 18 Février 1894, «... il est urgent, avant le début des travaux, de procéder à l'acquisition de la terre à transporter dans l agrandissement du cimetière, laquelle serait prise, selon le descriptif de l'architecte, au lieu-dit «Les Champs», section C 866 appartenant à Mr le Maire, moyennant le prix de 0,50 fr le mètre cube...».

Le 1er mars 1894, une nouvelle institutrice, Mlle Eulalie Issier, et de nouvelles demandes pour dispenser de service militaire Louis Carrié et Jacques Allary, Jacques Vialla, Jean Vialla et Pierre Avinau (soutiens de famille).

Le 11 Mars 1894, approbation de promesses de vente des parcelles intéressées par la prolongation du chemin n° 22 vers Saint-Jean de Buèges. Propriétaires concernés, Jean-Baptiste Plagnol et François Bertrand pour la «plaine de Bertrand», Fulcrand Gelly, Alexis Coulet et Roch Vialla pour la traversée du hameau, Jacques Carrié, Prosper Vialla, Louis Clauzel et Joseph Vareilhes pour l'arrivée dans le village

Le 15 Avril 1894, est établi le principe des concessions au cimetière: «...l'étendue utile du cimetière (614 m<sup>2</sup>), comparée à la population (467 âmes) et au nombre moyen de décès (10/an), permet d'affecter une partie du cimetière à des concessions pour sépultures particulières...:

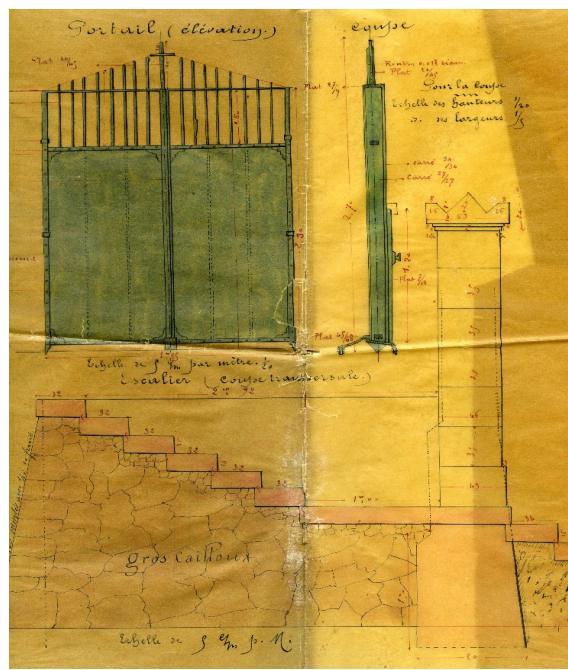
- les concessions perpétuelles sur la droite du portail d'entrée (1,50 m de façade pour 2,50 m de long, au tarif de 187,50 frs),
- les concessions trentenaires sur la gauche du portail d'entrée (94 frs), renouvelables indéfiniment à l'expiration de chaque période 30 ans,
- les concessions temporaires à la suite des précédentes (37,50 frs), renouvelables indéfiniment.

Le capital est versé avant usage (2/3 pour la Commune et 1/3 pour le bureau de Bienfaisance)... Les concessions ne pourront être ni cédées à des tiers, ni partagées entre héritiers...».

Le 15 mai 1894, élection d'un nouveau Maire (Ligori Viala), et de son adjoint (Emile Bertrand), à l'unanimité des élus.

Le 3 Juin 1894, dans le budget, une ligne supplémentaire: celle concernant les dépenses relatives au bureau de poste (264 frs pour le receveur et sa suppléante, et 106 frs pour le facteur).

Le 19 Août 1894, fin des travaux au cimetière (il mesure maintenant environ 360m<sup>2</sup> de plus, et peut contenir 75 tombes supplémentaires), et procès-verbal de réception provisoire. Un superbe portail marque sa nouvelle entrée! Il est toujours en place...



Le 16 Décembre 1894, «... considérant que la création à Montpellier d'un Institut Antidiptérique sera pour tous d'une incontestable utilité, délibère qu'il y a lieu de voter la somme de 50 frs en faveur de la création de cet Institut...».